



Objectifs, modalités et programme :

Le CACES® R.482, permet au stagiaire de s'informer aux obligations en matière de contrôle des connaissances et du savoir-faire, pour la conduite en sécurité de l'engin de chantier concerné.

Durée : Entre 2 et 5 jours

Public visé : Tout travailleur amené à utiliser un engin de chantier.

Prérequis : Reconnu apte par la médecine du travail

Lieu : Défini dans la convention

Effectif : 4 à 6 personnes

Modalités d'évaluation :

- Feuille d'émargement journalière
- Clôture de stage : fiche de satisfaction du stagiaire
- Attestation de stage / délivrance du CACES
- Examen théorique et examen pratique

Code RS : dépend de la catégorie

Durée de validité : 10 ans

> Connaissances théoriques - (durée : entre 25 et 50 % du temps de formation)

- Les connaissances générales.
- La technologie des engins de chantier.
- Les principaux types d'engins de chantier - Les catégories de CACES®.
- Les règles de circulation applicables aux engins de chantier.
- Les risques liés à l'utilisation des engins de chantier.
- L'exploitation des engins de chantier.
- Les vérifications d'usage des engins de chantier.

> Savoir-faire pratique - (durée : entre 50 et 75 % du temps de formation)

- La prise de poste et les vérifications.
- La conduite et les manœuvres.
- La vérification de l'adéquation de l'engin et de son équipement aux opérations à réaliser.
- La fin de poste – Les opérations d'entretien quotidien – La maintenance.
- La conduite au moyen d'une télécommande (en option).
- Le chargement / déchargement sur porte-engins (en option pour certaines catégories).

Conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de handicap (locaux, adaptation des moyens de la prestation, ...)
Veuillez contacter le Référent Handicap Mr VICHOT Loris 07 50 46 12 45